



**ME BERNASCONI avocat associé de
la SELARL BERNASCONI, ROZET, MONNET-SUETY,
FOREST, DE BOYSSON**
à BOURG EN BRESSE, 9 avenue Alsace Lorraine

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UNE MAISON D'HABITATION SISE A CHATILLON EN MICHAILLE (01200) VALSERHONE 449 Rue du Vuache – Lotissement "Le Clos du Pellan"

Sur la Commune de **CHATILLON EN MICHAILLE - VALSERHONE (01200 - Ain)**, 449 Rue du Vuache, Lotissement "Le Clos du Pellan", une maison à usage d'habitation, cadastrée :

- **278 Section ZC numéro 279**, lieudit "449 Rue du Vuache", pour 06 ares 89 centiares,

- **278 Section ZC numéro 301**, lieudit "Au Pellan", pour 20 centiares.

Maison individuelle avec piscine construite en 2013 sur rez-de-chaussée élevé d'un étage,

Toiture deux pans. Façade enduite. Piscine enterrée 8 m X 4 m. Superficie habitable : 118,03 m².

- au rez-de-chaussée : séjour/cuisine, cellier avec porte donnant sur le garage, WC et garage, terrasse et piscine.

- à l'étage : couloir, 3 chambres dont une avec salle de douche, salle de bains et WC. Pompe à chaleur air/eau avec circuit hydraulique au sol sur les deux niveaux. Les lieux sont occupés par le propriétaire.

SUR LA MISE A PRIX DE : 224.000,00 €
outre charges

ADJUDICATION le MARDI 21 JANVIER 2020 à 14 HEURES

à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier
du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE
AU PALAIS DE JUSTICE

32 AVENUE ALSACE LORRAINE 01000 BOURG EN BRESSE

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE (Tribunal Judiciaire à partir du 1er Janvier 2020) où il a été déposé.

On ne peut miser que par l'intermédiaire d'un avocat du barreau de l'AIN.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de l'Ain, de 10% du montant de la mise à prix (consignation minimum de 3.000 €).

Pour Extrait
ME BERNASCONI AVOCAT ASSOCIE DE LA SELARL BERNASCONI
ROZET MONNET-SUETY FOREST DE BOYSSON

CA 48494 12/12/19

Eco de l'Ain - n° 50-51 du 12/12/2019